



**DEMANDE D'AIDE POUR LES JEUNES  
POURSUIVANT DES ETUDES SUPERIEURES OU  
PROFESSIONNELLES (CAP, BEP, PB, Bac Pro)  
AGES DE 18 à 22 ans**

Le quotient familial doit être obligatoirement  $\leq 1\ 000$  (Pour le connaître, l'allocataire peut consulter son compte sur le Caf.fr)

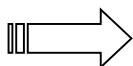
Le jeune ou sa famille (si le jeune est rattaché à sa famille) doit percevoir une prestation (mensuelle ou annuelle) de la Caf de l'Ain.

<b>N° Allocataire</b>	
<b>Quotient familial</b>	
<b>Nom et Prénom</b>	
<b>Nom et prénom</b> du jeune concerné par l'aide si rattaché au compte allocataire de son/ses parents.	
<b>Date de naissance</b> du jeune concerné par l'aide si rattaché au compte allocataire de son/ses parents.	

Cet imprimé est à retourner à la Caf, **accompagné d'un certificat de scolarité.**

Ce formulaire doit être retourné à la CAF de l'Ain avant le 30 novembre 2024.

L'aide est versée dans la limite des fonds disponibles.



*Je certifie exacts les renseignements fournis.*

Date .....

Signature de l'allocataire :

Emplacement réservé à la Caf

DEXCEP

MAT

IDX P 1022001 T 011 –

CDV



<00000010220000000>